

AIDES AU LYCÉE

Éducation nationale

	Pour qui ?	Où s'informer ?
➤ BOURSE NATIONALE DE LYCÉE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511 Auprès du secrétariat du lycée. Dossier à constituer en mai-juin ou à partir du 1 ^{er} jour de la rentrée jusqu'au 3 ^{ème} jeudi d'octobre.
➤ BOURSE AU MÉRITE	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet.	Cette bourse est mise en place automatiquement
➤ PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée.	Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
➤ PRIME D'ÉQUIPEMENT	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique.	Auprès du secrétariat du lycée.
➤ PRIME À LA REPRISE D'ÉTUDES POUR LES 16-18 ANS	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle en lycée pendant une période minimum de 5 mois hors vacances scolaires d'été. <i>(versée en complément de la bourse nationale).</i>	
➤ FONDS SOCIAL LYCÉEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité <i>(demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires..).</i>	

Région Normandie

➤ FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. **S'informer** : auprès du secrétariat du lycée.

➤ ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer** : www.atouts.normandie.fr

➤ PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer** : www.atouts.normandie.fr

➤ ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer** : www.normandie.fr/tarifs-et-achats

AIDES POST-BAC

➤ BOURSE ET DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

⚠ C'est la procédure unique de demande de bourse. Elle permet également d'engager une demande de logement. **Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, de mi-mars à mi-mai** pour la rentrée universitaire suivante. *Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).*

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) | faire une simulation et/ou demander une bourse ou une aide | trouver un logement | gérer son logement | gérer sa vie étudiante.

Où s'informer ? messervices.etudiant.gouv.fr

➤ CROUS BOURSE · LOGEMENT · RESTAURATION

Pour tous les étudiants, il existe de nombreuses aides. Bourses, aides au logement, restauration.. **S'informer** : www.crous-normandie.fr

➤ LES AIDES AU LOGEMENT

Trouver un logement : trouverunlogement.lescrous.fr | bedandcrous.com | lokaviz.fr.

Régler la caution et avoir un garant : visale.fr | actionlogement.fr |

Fond de Solidarité Logement (FSL) : aide complémentaire des départements pour le logement
S'informer : Auprès de l'accueil de votre conseil départemental

Régler le loyer : allocation pour le logement (APL) | allocation de logement social (ALS).

Où s'informer ? www.caf.fr

➤ LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

L'aide annuelle (ASAA) permet de répondre à certaines situations de difficultés sociales ne pouvant donner lieu au versement ponctuel d'une bourse d'enseignement supérieur.

Une aide ponctuelle (ASAP) peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pour les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Où s'informer ? service-social@crous-normandie.fr

➤ JOB ÉTUDIANT

Jobaviz permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des jobs étudiants. **S'informer** : www.jobaviz.fr

Les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) emploient également des étudiants pour des missions de tutorat, d'accueil ou encore d'animation. Prendre contact directement via le site internet de l'université ou de l'école

➤ SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet la réalisation d'une mission, l'obtention d'une gratification et peut faire partie du cursus de l'étudiant.

S'informer : www.service-civique.gouv.fr/

➤ 1 JEUNE 1 SOLUTION

L'État favorise l'insertion professionnelle des étudiants via la création de la plateforme « 1jeune1solution » qui propose de nombreuses offres de stage.

S'informer : www.1jeune1solution.gouv.fr/

➤ PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un prêt créé pour aider les jeunes de moins de 28 ans à financer leurs études.

S'informer : www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723

➤ AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En complément de ces aides, les collectivités territoriales proposent des aides aux étudiants. Pour vous renseigner :

Région : www.normandie.fr.

Départements : www.calvados.fr, www.eureennormandie.fr, www.manche.fr, www.orne.fr, www.seinemaritime.fr.

Mairie : Site web ou directement à l'accueil de votre mairie.

Cette rubrique concerne également les lycéens.